



Sommaire des domaines :

Réorganisations	page 1
Production	page 2
DEA	page 2
A bord	page 2
Langues étrangères	page 3
Sanitaire	page 4
Consultations	page 4

Vos RPX vous informent

Les 43 participants se sont réunis en visioconférence le 25 mars 2021 pour tenir le 3^{ème} CSE de l'année. Les déclarations liminaires ont introduit de nombreux questionnements sur différents sujets comme le **plan de transport** ou encore les **réorganisations en cours**. Voici le résumé de ces échanges avec les points de l'ordre du jour :

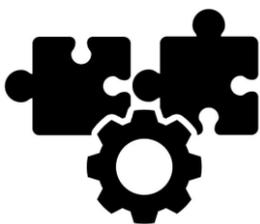
DOMAINE REORGANISATIONS

La Présidente du CSE rappelle que la VO00907 est en discussion, sous forme de bilatérales, avec les OS. Ce référentiel Voyageurs concerne **l'évolution de la vente dans le réseau physique**. Une présentation devrait être faite au CSE de mai pour une mise en place prévue en juillet sur l'Axe.

Concernant le **RCAD de Paris Est**, la Direction déclare que les groupes de travail ont débuté et qu'il faut les laisser suivre leur cours. Elle ajoute que l'Entreprise a bien saisi le problème de conciliation vie privée / vie perso suite à cette réorganisation future.

Au sujet du **site de Neudorf**, la désimbrication sera réalisée au 1^{er} avril 2021. Des postes sont toujours vacants au cadre d'organisation, ils sont donc proposés à la bourse à l'emploi.

⇒ **L'UNSA-Ferroviaire** déplore le recours à l'intérim pour palier à ce manque d'effectif. La Présidente déclare que s'il n'y a pas de recrutement en interne, il y aura des intérimaires.



Le dossier de **détourage TER / TGV**, concernant le bassin lorrain, sera débattu en avril pour une présentation en mai 2021.

⇒ Entre l'application des réorganisations, le suivi des agents, les groupes de travail, les ateliers RPS et toutes les réunions (CSE, IRT, RPX, réunions plan de transport, etc...), le timing est très serré !

Un agent a été désigné pour le **suivi qualitatif de la restauration en RHR**, en lien avec les possibilités de restauration entre les différents CASI.

⇒ L'agent concerné est la RET basée en Lorraine qui avait perdu son poste suite à la centralisation sur Paris de la gestion des équipes d'assistance (agents de bord).

La Docteure référente de l'Axe confirme avoir eu **l'autorisation pour débiter la vaccination interne** à l'Entreprise, mais elle ajoute également qu'il y a très peu d'agents éligibles à ce jour.



DOMAINE PRODUCTION

La dégradation de la situation sanitaire en IDF et le demi-confinement de Paris interdisent de voyager depuis ou vers ces zones. Les équipes ont regardé les impacts sur le trafic : cela se traduit par moins 30% de taux d'occupation.

Durant la période 29 mars au 18 avril 2021, qui correspond au confinement en IDF, il y aura un **plan de transport à 45%** :

- Reims : 3 allés / 4 retours + 1 A/R Bar le Duc,
- Luxembourg : 3 A/R + 1 OuiGo,
- Nancy : 3 A/R,
- Strasbourg : 8 A/R,
- Alleo reste stable avec 4,5 A/R (la relation avec Allemagne reste très préoccupante),
- Les intersecteurs : la situation est meilleure,
- Relation Sud Est : maintien de 4 Frankfort - Marseille (sur 6),
- Relation Atlantique :
 - ✓ Bordeaux : 1 A/R en semaine (au lieu de 2), stable à 2 A/R en week-end,
 - ✓ Nantes : 1 A/R,
 - ✓ Rennes : 1 A/R.



La Direction annonce vouloir faire revenir les voyageurs grâce à la **nouvelle gamme tarifaire** et que du côté de la clientèle loisirs « ça va mieux ».



Concernant **l'activité partielle**, et toujours sans lettre de cadrage, la règle de programmation des APE (Activité Partielle Entreprise) pose toujours des tensions en général et des problèmes plus particulièrement à 3 agents alsaciens. Le Président de la CSSCT affirme être en adéquation avec les textes en vigueur.

⇒ **L'UNSA-Ferroviaire** tente de faire comprendre que ces rappels à « jour J » sont malheureusement trop fréquents alors qu'ils sont non réglementaires.

Il atteste qu'il fera le point avec l'ensemble des CPS et reviendra ensuite vers les élus. **Il n'existe pas de texte où est stipulé un délai de prévenance dans la législation.** Le Président de la CSSCT en déduit donc que les 3 jours, prônés par les syndicats, ne sont qu'une préconisation. Devant l'insistance des Organisations Syndicales, il menace de supprimer la visibilité des agents sur leur roulement et de les commander au jour le jour.

DOMAINE DEA

Le **Directeur de la DEA** explique que le rôle de la **Direction des Entreprises et Agences de voyages** se concentre principalement sur les voyages d'affaires (80% contre 20% pour le loisir) avec les entreprises. La Covid-19 a modifié les méthodes de travail. Les entreprises pratiquent de plus en plus les visioconférences. Sur le périmètre de l'Axe, 4 agents sont impactés par le projet.

⇒ **L'UNSA-Ferroviaire** regrette que la Direction ne laisse pas une chance de remonter le chiffre d'affaire après la crise. **Pourquoi ne pas mettre en place le chômage partiel ?** Ce à quoi le Directeur répond : « à cause de la crise, la Direction a pris cette orientation mais elle n'abandonne pas les marchés. Il faut adapter les métiers et les missions aux nouvelles méthodes des entreprises ».

La Présidente déclare qu'il y aura une consultation en CSE Centrale en juillet ou en août et que le CSE de l'Axe sera consulté en amont.



DOMAINE A BORD

Des agents ont remonté ce qui pourrait s'apparenter à des irrégularités concernant l'ICESR (Indemnité de Compensation Exceptionnelle de Service Restreint) : certains Chefs de Bord ont touché 2 fois, alors que d'autres rien.



L'**UNSA-Ferroviaire** demande une énième fois des **explications claires** sur ce sujet. L'**UNSA-Ferroviaire** demande également à être informée sur son application et à connaître les règles de rééquilibrage qui sont accordées.

⇒ La Présidente convient qu'il y a eu des régularisations ainsi qu'une harmonisation avec Voyages. Elle explique qu'il y a un regard sur les RHR réalisés avec un rééquilibrage en fonction du roulement nominal (période A et B de 2020, période C et D de 2019) et le nombre de RHR qu'aurait dû effectuer l'agent. L'engagement est pris d'envoyer à l'ensemble des élus un document sur la façon dont cette indemnité est calculée.

⇒ L'**UNSA-Ferroviaire** rappelle que ces dernières questions récentes concernant l'ICESR ont donné lieu à des réponses très approximatives, loin de satisfaire la demande des agents concernés. Nous supposons que les multiples réorganisations ont en parti détruit les pôles RH, ainsi que les cellules « primes » des différentes résidences de l'Axe. Au final, c'est toujours les agents du terrain qui sont lésés.

Débats sur le « picking » en gare de Paris Est. Les Organisations Syndicales déclarent que seul l'agent B pourra y participer car les agents R ne sont pas tracés (à l'accueil) et les titulaires ont les tâches sécurité. De plus, il y a des sujets sûreté qui n'ont pas été traités. La Direction doit définir clairement les rôles de chacun, dans la VO00583 pourtant mise à jour en décembre 2020, en expliquant les nouvelles procédures.

⇒ Pour l'heure, il n'y a aucun texte reprenant cette tâche, donc **pas de « picking » !**

Le Président de la CSSCT stipule se rapprocher de la Direction Service pour évoquer et traiter le sujet.



DOMAINE LANGUES ETRANGERES

L'**UNSA-Ferroviaire** vous partagera, dans une communication exclusivement dédiée, les tenants et les aboutissants de cette nouvelle consigne d'Axe.

Malgré tout, il faut préciser plusieurs éléments :

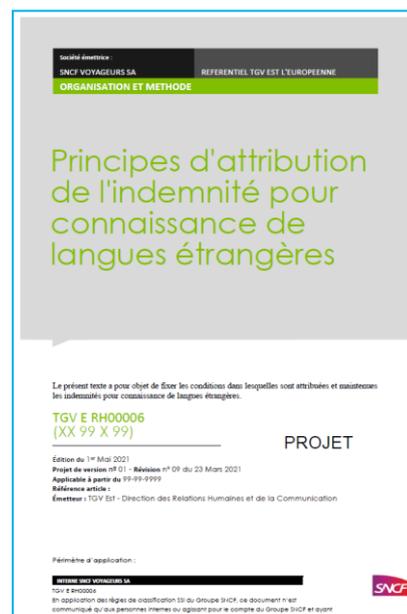
- C'est l'Entreprise qui est à cette initiative.
- Les agents participants aux groupes de travail n'ont validé aucun item.
- L'**UNSA-Ferroviaire** regrette que le côté formation est été sciemment élué.
- Le CPF est, par définition, personnel et à ce titre, seul l'agent peut l'utiliser pour ses formations (ou non).
- L'**UNSA-Ferroviaire** demande le cahier des charges pour passer le constat, ainsi que le nom de l'organisme qui l'effectuera. Tous les organismes n'ont pas la même grille de notation. Il y a une différence non négligeable entre le niveau demandé et l'utilisation réelle que les agents auront au sein de leur métier respectif.
- Il n'y aura pas de principe de rétroactivité concernant la rémunération.
- En cas de perte du constat, la baisse de rémunération ne sera pas compensée.
- Le cas d'un agent Alleo qui perdrait son habilitation n'est pas repris dans le document : la Direction suggère une gestion au cas par cas.

Certaines questions restent sans réponse :

- Comment la Direction va savoir si le constat de l'agent à plus ou moins de 5 ans, surtout si comme pour la plupart des Chefs de Bord, il n'y a plus trace des constats dans leur dossier ?
- Après 2021, quelle sera le niveau demandé ? Toujours A2 ou une évolution vers B1 ?

La Directrice du Service Adjointe et Responsable du Plateau Service, Cheffe de ce projet, répond que :

- Le niveau B1 est atteignable.
- Le cahier des charges sera commun au sol et au bord : renseigner sur les horaires, les changements de quai, l'orientation vers les guichets et des situations professionnelles.
- Les constats seront passés d'ici la fin de l'année en distanciel et à l'ensemble des agents en possédant déjà. La durée de passage sera de 30 minutes.
- A la fin de l'année, lorsque les diagnostics auront été passés, s'il y a 80% des agents ont le niveau A2, il n'y aura pas d'augmentation du niveau...



PENDANT CE TEMPS-LÀ
AU SIÈGE DE LA SNCF..



⇒ L'UNSA-Ferroviaire dénonce cette précipitation. Cela ressemble aux réorganisations que la Direction veut mettre en place actuellement. Lorsque l'on a de l'ambition, il faut s'en donner les moyens. Dans ce cas précis, il faut de la formation. L'UNSA-Ferroviaire demande un « pré contrôle » de langue(s) avant de repasser le constat afin de savoir sur quelle échelle l'agent se situe. Il faudrait également la création d'une annexe au dossier avec l'ensemble des documents demandés.

La Cheffe de projet prend note.

L'UNSA-Ferroviaire demande de ne pas écarter les RET et les DPX de cette possibilité de passage de constat, car eux aussi sont en contact avec le public.

La Cheffe de projet prend note.

L'UNSA-Ferroviaire demande à connaître si les constats seront réalisés systématiquement à tous les volontaires qui souhaitent en passer un pour la 1^{ère} fois. Car, effectivement, on empêche certains agents d'en passer un depuis de nombreuses années.

La Direction répond qu'une annonce sera réalisée à l'ensemble des agents pour que ceux qui le demandent, puissent passer le constat de langue Allemand et/ou Anglais.

L'UNSA-Ferroviaire demande la création d'une Commission de formation spécifique sur ce sujet avant la mise en place du projet car il y a un problème avec la formation qui n'est pas pris en compte.

⇒ La Responsable du Pôle Relations Social annonce bien une Commission formation, mais prévue après la mise en place du projet, le 6 juin 2021.

DOMAINE SANITAIRE

Les retours de la CSSCT sont repris dans le tract « L'info locale de l'UNSA-Ferroviaire » daté du 22 mars 2021.

La Docteure référente de l'Axe signale : « avoir reçu un mail spécifiant que les 3 premières personnes dont elle ignore le nom, le LPA ou l'activité, ont été vaccinés ce matin à Strasbourg ».

L'UNSA-Ferroviaire demande si l'Entreprise peut proposer une campagne plus large que les préconisations du Gouvernement.

⇒ La médecine du Travail est conditionnée aux injonctions du Gouvernement.



DOMAINE CONSULTATIONS

- Bilan du PACT — **VOTE : 1 POUR / 16 ABSTENTIONS / 4 CONTRE**
- Le PACT 2021 — **VOTE : 7 POUR / 11 ABSTENTIONS / 3 CONTRE**
- Désignation de Madame DE MUYNCK en tant que RPX au sein de l'IRT Paris Est :
VOTE : 19 POUR / 2 ABSTENTIONS
- Recours à un cabinet d'expertise afin d'assister le Comité Social et Economique dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise 2020 :
VOTE : 20 POUR / 1 ABSTENTION
- Désignation du cabinet 3E — **VOTE : 21 POUR**



CONTACTS

Romain BONNEFOY	06 84 75 22 56	r.bonnefoy.unsa@gmail.com
Laurent BERTHIER	07 87 36 14 57	berthier.l@unsa-ferroviaire.org
Eddy MARTZLOFF	06 79 13 27 44	eddy.martzloff@sncf.fr